



Appel à soumissions

L'UNFPA, Fonds des Nations Unies pour la population, en sa qualité d'organisme international de développement, invite les organisations compétentes à présenter des soumissions pour les services de prise en charge des femmes et des filles victimes de violence et/ou en situation de vulnérabilité. L'objectif de l'appel à soumissions consiste à recenser les ONG éligibles à un partenariat potentiel avec le bureau Tunisie de l'UNFPA en vue de contribuer à la réalisation des objectifs énoncés dans la section 1.3 ci-dessous.

Les organisations qui souhaitent participer à cet appel à soumissions sont priées d'envoyer leur proposition par courrier électronique ou postal en indiquant clairement « Appel à soumissions – ONG » à l'adresse électronique suivante : tunisia.office@unfpa.org

Avant le [07 mai 2022, 0h00].

Les soumissions reçues après la date et l'heure limite ne seront pas prises en considération.

Les soumissions doivent être formulées en français.

Toute demande d'informations complémentaires doit être adressée par écrit au plus tard une semaine avant la date limite de soumission, soit le 1^{er} mai 2022, à 0h00 à l'adresse suivante tunisia.office@unfpa.org. Les réponses de l'UNFPA aux questions ou aux demandes de précisions adressées par les ONG seront publiées sur le site de l'UNFPA en Tunisie <https://tunisia.unfpa.org/fr/publications> avant la date limite de dépôt des soumissions.

L'UNFPA avisera les organisations soumissionnaires des suites données à leurs propositions.

Section 1 : Note préliminaire

1.1 Mandat de l'UNFPA	Notre mission consiste à bâtir un monde dans lequel chaque grossesse est désirée et où chaque accouchement se déroule sans risques, un monde dans lequel chaque jeune réalise pleinement son potentiel.
1.2 Programme d'assistance de l'UNFPA en Tunisie	L'UNFPA en Tunisie s'emploie avec les autorités et d'autres partenaires au renforcement des systèmes de santé, d'éducation et de protection sociale afin d'améliorer leur résilience, leur accessibilité et leur qualité, en particulier pour les plus vulnérables. De plus amples renseignements sur le programme sont disponibles à l'adresse : https://tunisia.unfpa.org/fr/à-propos-de-lunfpa-en-tunisie
1.3 Contexte	L'enquête nationale sur la prévalence des violences faites aux femmes menée par l'ONFP en 2010 ¹ a montré que près de 48% des Tunisiennes âgées entre 18 et 64 ans ont été victimes d'au moins une forme de violence

¹ <http://www.onfp.nat.tn/violence/e-book/violence.pdf>



basée sur le genre au cours de leur vie, 73% de ces femmes affirment ne pas savoir vers quelle structure s'orienter quand elles sont victimes de violences. La violence est prédominante dans la famille, ensuite en couple puis dans l'espace public. En effet, l'enquête du CREDIF sur la violence dans l'espace public de 2016² a révélé que 53,5% des femmes interrogées disent avoir subi une forme de violence dans l'espace public.

Pareillement, l'espace digital n'est pas épargné de ces violences. Bien au contraire, l'anonymat qui est offert par les réseaux sociaux encourage la violence. Une autre étude exploratoire menée par le CREDIF sur la violence faite aux femmes sur les réseaux sociaux³ a indiqué que parmi les femmes interrogées, 4 femmes sur 5 déclarent avoir déjà subi une forme de violence digitale sur Facebook, 95% d'entre elles n'ont pas porté plainte.

Depuis 2018, près de 45 000 plaintes pour violences faites aux femmes sont déposées annuellement auprès de la police et de la garde nationale⁴ avec une prédominance de la violence conjugale amplifiée par l'acceptation de cette violence dans le cadre familial et l'émergence de la violence digitale.

Depuis 2017, la lutte contre les violences fondées sur le genre en Tunisie a pris une nouvelle envergure à la suite de l'adoption de la loi 2017-58 relative à l'élimination des violences à l'égard des femmes. Cette loi avant-gardiste est venue compléter un cadre institutionnel composé de protocoles sectoriels pour la prise en charge des femmes victimes de violences (FVV) et la convention intersectorielle pour la coordination des services de prise en charge des FVV. Plus récemment, le 8 mars 2021, le Conseil des Ministres a validé la nouvelle stratégie de lutte contre les violences faites aux femmes. Néanmoins, dans un contexte de pandémie et de crise économique, politique et sociale, les progrès sont lents et les violences continuent dans l'impunité des agresseurs. En effet, le phénomène persiste et s'est même vu amplifié par la pandémie de COVID-19. En effet, durant la période de confinement de 2020, les déclarations pour VFF via la ligne verte 1899 ont été multipliées par 7.

En matière de prise en charge des VFG, les intervenants institutionnels et de la société civile tentent de contribuer ensemble pour apporter une réponse intégrée. En effet, la prise en charge a évolué positivement. Néanmoins, elle demeure loin d'une prise en charge « essentielle » et conforme à ce qui est prévu dans la loi 2017-587 et aux protocoles.

² <http://www.credif.org.tn/index.php/les-publications/2011-2016/la-violence-fondée-sur-le-genre-dans-l-espace-public-en-tunisie#:~:text=Le%20CREDIF%20a%20r%C3%A9alis%C3%A9>

³ «La violence contre les femmes dans l'espace digital: Facebook comme exemple», CREDIF, 2019

⁴ Rapport National de lutte contre la violence faite aux femmes, 2018, Ministère de la Femme, Famille et des Personnes Âgées.



<p>1.4 Objectifs spécifiques</p>	<p>Dans cette optique, et comme indiqué dans le document Cadre de coopération entre la Tunisie et l'UNFPA pour la période 2021-2025, l'UNFPA en Tunisie s'emploiera en collaboration avec les autorités et d'autres partenaires à la réalisation de l'objectif suivant :</p> <p><i>Appuyer la mise en place et/ou le renforcement des services de prise en charge des centres d'écoute et d'hébergement des femmes et filles victimes de violence ou en situation de vulnérabilité.</i></p> <p>À cet effet, l'UNFPA Tunisie, avec l'appui technique et financier de l'Union Européenne, poursuit ses efforts à travers le programme « Pour une réponse intégrée aux violences fondées sur le genre ». Ce programme s'insère dans la cadre de l'appui complémentaire du Programme d'inclusion sociale de l'UE à l'Etat Tunisien, et dans la continuité du programme Moussawat, Programme de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes en Tunisie (2015-2021), et vise à contribuer à mettre à l'abri de toute forme de violence fondée sur le genre dans les sphères publiques, privées, et en ligne, les femmes et les filles tunisiennes dans leur diversité à travers :</p> <ul style="list-style-type: none">- La production de connaissances et la disponibilité de données probantes sur les VFG,- Le renforcement de l'adhésion de la population tunisienne et des acteurs publics aux normes d'égalité de genre et à la non-violence- Un meilleur accès aux services multisectoriels, essentiels et de qualité, aux femmes et aux filles, dans toutes leurs diversités, survivantes de VFG qui leur permettent de sortir de la violence. <p>C'est dans ce contexte que s'inscrit le présent appel à proposition.</p>
<p>1.5 Approches requises</p>	<ul style="list-style-type: none">- Approche basée sur les droits humains La violence faite aux femmes et aux filles est une violation fondamentale de leurs droits humains, en particulier leur droit à une vie libre de la peur et de la violence. Une approche basée sur les droits humains requiert des services où la sécurité et le bien-être des femmes et filles est prioritaire et où elles sont traitées avec dignité et respect.- Approche de l'égalité de genre Les inégalités entre les sexes et la discrimination basée sur le genre sont à la fois une cause et une conséquence des violences faites aux femmes et aux filles, ce qui nécessite que le projet soit sensible à la question de genre dans tous ses domaines d'intervention.- Approche centrée sur le statut de victime / survivante à la violence Une approche centrée sur les droits, les besoins et les désirs des femmes et des filles victimes de violence. Elle exige l'examen des multiples besoins des victimes et survivantes, les différents risques et vulnérabilités, et d'assurer les services adaptés à l'exigence unique de chaque femme et de



	<p>chaque fille incluant celle des populations vulnérables. Les services doivent répondre à leurs souhaits.</p>
1.6 Axes d'intervention couverts par l'appel à soumission et services requis	<p>Conformément aux dispositions de la loi 58-2017, les centres de prise en charge des femmes et filles victimes de violence et/ou en situation de vulnérabilité doivent adopter une approche multisectorielle pour les services offerts. Ainsi, le financement offert par le présent appel couvre les services essentiels pour une prise en charge multisectorielle, complète et de qualité, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none">- L'accès au centre et l'accueil des femmes et filles victimes de violence et/ou en situation de vulnérabilité- L'écoute individuelle adaptée et assurée par des écoutantes formées à l'écoute solidaire.- La prise en charge par des spécialistes : psychosocial, juridique, insertion socio-économique.- L'orientation, au besoin, vers les services appropriés.- L'hébergement temporaire, selon le besoin des bénéficiaires.
1.7 Montant de l'enveloppe et durée du projet	<p>Le présent appel offre un appui technique et financier pour une durée de 4 années, à partir du 01/07/2022 ou à partir de la date de signature de l'accord jusqu'au 30/06/2026</p> <p>Les enveloppes allouées varient selon :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les services offerts par le centre.- Les termes de la convention d'appui au fonctionnement technique et/ou financier entre le centre de prise en charge et le Ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Personnes Agées (MFFEP), le cas échéant. Ces termes vont déterminer quels appuis complémentaires pourraient être donnés dans le cadre de cet appel à soumission. Les soumissionnaires doivent donc obligatoirement indiquer s'ils bénéficient des appuis techniques et/ou financiers (y compris la mise à disposition d'infrastructures) de la part du Ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Personnes Agées (MFFEP). <p>Le montant de l'enveloppe varie entre 72 000\$ et 96 000\$ sur la durée du programme.</p>

Section 2 : Exigences en matière de présentation des soumissions et de délais

2.1 Documents à joindre à la soumission	<p>Le dossier de manifestation d'intérêt doit comprendre les documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Dénomination sociale complète et adresse de l'organisation qui fait la demande• Copie de l'enregistrement officiel au JORT• Inscription au Registre national des entreprises• Document prouvant le respect des obligations fiscales et numéro d'identification fiscale
---	---



	<ul style="list-style-type: none"> • Document prouvant le respect des obligations de cotisations sociales (CNSS) • Dernier rapport annuel d'activité et dernier rapport d'audit, présentés séparément ou au moyen d'un lien hypertexte • Copie de la convention de partenariat signée avec le Ministère de la Femme, Famille, Enfance et Personnes Agées, si applicable. • Annexe 1 : Profil de l'ONG et projet proposé (dûment renseigné) • Annexe 2 : Informations complémentaires (dûment renseigné) • Annexe 3 : Informations financières (dûment renseigné) 	
2.2 Délais indicatifs	Date de publication de l'appel à soumissions	18 Avril 2022
	Date limite de dépôt des soumissions	07 mai 2022
	Date limite pour les demandes de renseignements complémentaires ou de précisions	1 ^{er} mai 2022
	Examen des soumissions des ONG	3 semaines après la date limite de dépôt
	Notification des résultats aux ONG soumissionnaires	2 semaines après l'examen des soumissions

Section 3 : Processus et calendrier d'examen

3.1 Examen et évaluation des soumissions des ONG	<p>En vue de recenser les organisations qui disposent des connaissances, compétences et capacités requises pour contribuer à la réalisation des objectifs, les soumissions seront évaluées par un comité d'examen <i>au regard des critères énoncés à la section 3.2 ci-dessous</i>.</p> <p>Il convient toutefois de faire remarquer que la participation d'une organisation au présent appel à soumissions ne garantit aucunement qu'elle sera retenue pour entrer en partenariat avec l'UNFPA dans le cadre du programme. Les ONG retenues seront invitées à conclure un accord de partenariat et les politiques et les procédures de l'UNFPA et de l'UE en matière de programmes seront dès lors applicables.</p>
3.2 Éligibilité et critères de sélection	<p>Afin de pouvoir bénéficier d'une subvention dans le cadre de cet appel, l'organisation doit répondre aux critères ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Détenir un statut légal. - Présenter des compétences avérées en gestion de projet en lien avec l'égalité de genre et la lutte contre les violences basées sur le genre. - Démontrer une expérience en matière de prise en charge des femmes et filles victimes de violences et/ou en situation de vulnérabilité. - Disposer d'une infrastructure minimale. - Disposer de capacités organisationnelles notamment la capacité de l'organisation d'assurer la mise en œuvre technique et le suivi financier des activités tout en respectant les procédures de l'UNFPA/l'UE et s'engager à adhérer au système de suivi et évaluation de l'UNFPA/l'UE.



- Démontrer un degré d'ouverture sur le public et ancrage géographique de l'organisation.

Les organisations seront sélectionnées de manière transparente et concurrentielle, sur la base de leur capacité à assurer la meilleure qualité de service, notamment au moyen du recours à des stratégies innovantes permettant de réaliser les objectifs prioritaires du programme de la façon la plus efficace et la plus rentable possible.

Le bureau Tunisie de l'UNFPA examinera les éléments fournis par l'ONG et évaluera les soumissions sur la base des critères suivants :

REMARQUE : Les soumissions qui ne sont pas présentées dans la langue de travail demandée ne seront pas prises en considération.

Gouvernance et encadrement	<ul style="list-style-type: none">● La mission et les objectifs de l'organisation sont clairement définis et correspondent à son mode de fonctionnement et au contexte dans lequel elle évolue, mais aussi aux domaines prioritaires de l'UNFPA et l'UE.● L'organisation n'est pas connue pour des faits de fraude, n'a jamais fait l'objet de plaintes et n'a jamais rencontré de difficultés dans le cadre de ses prestations.
Ressources humaines	<ul style="list-style-type: none">● L'organisation dispose du personnel et de l'expertise technique nécessaires pour mener à bien les activités prévues.● Il n'existe pas de conflits d'intérêts entre l'organisation et l'UNFPA/l'UE ou son personnel qui ne puissent être atténués de façon satisfaisante.
Atouts	<ul style="list-style-type: none">● La mission ou le plan stratégique de l'organisation est axé sur au moins l'un des domaines d'activité du programme.● L'organisation jouit d'une certaine expérience dans le pays ou sur le terrain ainsi que d'une certaine notoriété dans les domaines liés au mandat de l'UNFPA et de l'UE.● L'organisation a déjà fait ses preuves dans le cadre de la mise en œuvre d'activités analogues et est considérée comme fiable par ses interlocuteurs et ses partenaires.● L'organisation est bien implantée au plan local et est en mesure d'entrer en contact avec le public visé, en particulier s'il s'agit de populations vulnérables ou vivant dans des zones difficilement accessibles.



	Suivi	<ul style="list-style-type: none">● L'organisation dispose de dispositifs et d'outils permettant de systématiquement recueillir, analyser et exploiter les données de suivi du programme.
	Pertinence et durabilité	<ul style="list-style-type: none">● Les activités proposées sont pertinentes, en adéquation avec l'approche requise, et intégrées aux différents axes du programme.● Les activités proposées sont cohérentes au regard du contexte et des besoins.● Les effets des activités proposées sont durables, dans le cadre d'une vision sur le moyen et long terme qui prévoit la pérennité des centres au-delà de la période de financement.● Les indicateurs reliés aux résultats attendus doivent s'aligner à une approche centrée sur la victime et présenter sur la durée de l'action :<ul style="list-style-type: none">• Nombre de femmes ayant bénéficié d'une prise en charge intégrée et de qualité.• Nombre de femmes par type de prise en charge.• Nombre de femmes hébergées• Nombre de femmes sorties du cycle de la violence.• Nombre de femmes appuyées en vue d'une réinsertion socio professionnelle.• Nombre de femmes appartenant à des groupes vulnérables (migrantes, porteuses de handicaps...) prises en charge.• Nombre de femmes victimes de cyberviolences prises en charge.Un cadre de référence et des fiches des indicateurs seront communiqués aux organismes retenus qui auront une obligation d'adhérer au système de suivi et évaluation découlant de ce cadre.
	Partenariats	<ul style="list-style-type: none">● L'organisation a établi des partenariats avec les autorités publiques et d'autres entités locales, internationales et/ou du secteur privé pertinentes.● Les activités proposées sont mises en œuvre en collaboration avec les acteurs locaux.
	Aspects environnementaux	<ul style="list-style-type: none">● L'organisation a mis en place des politiques ou des pratiques visant à réduire l'impact environnemental de ses activités. À défaut, il doit être établi que les activités de l'organisation n'ont jamais eu d'impact négatif sur l'environnement.
3.3 Sélection et accord de partenariat	Les organisations sélectionnées par l'UNFPA et l'UE dans le cadre de cet appel seront évaluées selon les procédures de l'UNFPA et l'UE. L'UNFPA avisera tous les soumissionnaires par écrit de la suite donnée à leurs soumissions à l'adresse électronique fournie.	



Les organisations sélectionnées signeront par la suite une lettre d'accord (LA) régissant le partenariat entre les deux parties sur la durée du partenariat. Cette lettre sera accompagnée d'un plan de travail et d'action (PTA) annuel, à renouveler chaque année, détaillant le budget annuel et le calendrier des activités à réaliser.

Les organisations sélectionnées bénéficieront du soutien technique de l'UNFPA et de ses partenaires dans la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des différentes activités du programme.